

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2012

28 avril 2012, journée mondiale de la santé au travail : L'INRS souligne les enjeux en SST des « green jobs »

A l'occasion de le Journée Mondiale de la Santé au Travail sur le thème de « la sécurité et la santé dans l'économie verte », l'INRS rappelle que, au-delà du secteur économique prometteur qu'ils représentent, les « green jobs » restent des métiers comme les autres : ils nécessitent la mise en place d'une politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnels spécifique.

Dans le monde, les « green jobs » représentent, à l'heure actuelle, 4,2 millions d'emplois. D'ici 2030, on estime le nombre de travailleurs dans ce secteur à 20 millions de personnes. Ces chiffres découlent notamment de la directive européenne de 2009 relative à l'efficacité énergétique, à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et aux énergies renouvelables. En France, 135 000 salariés sont impliqués dans l'économie verte, dont 120 000 dans le secteur du BTP, et les pouvoirs publics ont fait du sujet une priorité avec le Grenelle de l'environnement.

Ce gisement potentiel d'emplois est aussi une source de risques professionnels auxquels il convient d'opposer des règles de sécurité adaptées. En effet, le caractère dit "propre" de ces énergies (éolien, solaire, biomasse, hydrogène, géothermie...) ne doit pas occulter les facteurs ou situations de risques pour les salariés, notamment dans les processus de mise en œuvre et de maintenance.

Des risques connus, mais des acteurs et des environnements nouveaux

L'explosion de la demande dans la filière des panneaux solaires (photovoltaïque et thermique) a engendré la réorientation d'un grand nombre de petites entreprises, qui ne disposent pas nécessairement des compétences requises. Ainsi, les besoins en matière de prévention sont liés à un manque de qualification et à la présence de risques qui ne relèvent pas du métier initial des 25 000 salariés du secteur. Il s'agit donc, par exemple, de former les couvreurs aux risques électrique, d'incendie, ou chimique (présence de cadmium, d'indium) et de sensibiliser les électriciens à la prévention des chutes de hauteur et aux risques liés à la manutention.

Autre exemple : environ 65 000 emplois sont directement concernés par le développement de l'utilisation de la biomasse, valorisée sous forme de chaleur, de carburant ou d'électricité... Ces professionnels vont, de fait, être confrontés à des risques qu'ils ne connaissent pas (explosion, exposition aux poussières de bois, microorganismes, substances dangereuses, émissions de gaz...).

Exemple d'actions INRS : le domaine de l'éolien

La prévention des risques professionnels dans ce secteur concerne la sécurité des personnels chargés de l'installation et de la maintenance (chute, électrocution...). Les services de santé au travail font également état de malaises ou de l'épuisement d'opérateurs qui doivent gravir 80 mètres dans un espace confiné pouvant atteindre des températures supérieures à 40°C.

Un groupe de travail composé d'experts de l'INRS et de professionnels du secteur éolien (constructeur, exploitants, mainteneurs) a été créé en 2010 pour développer des outils

d'information prenant en compte les conditions de sécurité à l'installation, à la mise en service, à l'exploitation et à la maintenance des éoliennes.

En parallèle, l'INRS conduit une étude en laboratoire et sur site pour caractériser les risques du secteur de l'éolien. Elle vise à définir des solutions techniques applicables dès la conception des machines et sur machines déjà en service, en vue de sécuriser les interventions de maintenance. Cette action se traduira également par une procédure de normalisation, pour les futures générations d'éoliennes.

Chaque année le Bureau International du Travail (BIT) organise le 28 avril la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Pour en savoir plus :

http://www.ilo.org/safework/events/meetings/WCMS_175016/lang--fr/index.htm

Contact presse : Stéphane Vaxelaire – 01 40 44 31 90 – stephane.vaxelaire@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 635 personnes sur 2 centres : à Paris (215 personnes) et en Lorraine (420 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Savoir, informer, former et accompagner. www.inrs.fr